



Bureau
international
du Travail

L'Europe, l'OIT et la mondialisation: perspectives communes

Note d'information pour la réunion informelle des ministres du Travail et des Affaires sociales de l'Union européenne

BIT Genève 9 juin 2005

Au cours des soixante dernières années, le développement de l'OIT et l'intégration européenne ont évolué de pair. En fait, on peut constater rétrospectivement que certaines composantes importantes du concept qualifié aujourd'hui de modèle social européen s'inspirent de la Constitution de l'OIT de 1919 et des mesures prises par de nombreux pays européens dans le but d'instaurer des institutions tripartites, comme en témoigne le parallèle établi récemment entre "Faire du travail décent un objectif mondial" et "Une Europe sociale dans l'économie mondiale : des emplois et de nouvelles chances pour tous", devise de l'Agenda social de la Commission.

La capacité des membres de l'Union européenne à s'assurer que les élargissements récents et à venir réduisent la fracture sociale à l'intérieur des pays et entre eux tout en favorisant la compétitivité économique de l'Union européenne, influencera fortement la définition d'une mondialisation équitable et qui profite à tous. Comme l'exprime clairement l'Agenda social de la Commission, l'Europe ne peut espérer parvenir à un équilibre économique et social dans un monde inéquitable et instable.

Ces questions ont été débattues lors de la Conférence sur l'internationalisation de l'emploi organisée conjointement par le BIT et le ministère français de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale à Annecy (France) les 11 et 12 avril 2005. Les échanges entre chercheurs français et internationaux ont permis de dégager une perspective intéressante sur divers problèmes d'actualité ou bien se rapportant aux agendas de l'OIT et des institutions européennes. Une copie du résumé du rapport de la réunion est jointe à cette note.

Cette note d'information s'inspire du rapport de la Conférence d'Annecy et évoque les thèmes pouvant donner lieu à un échange informel entre les ministres, sur la façon dont le travail effectué par différents pays et institutions européennes ainsi que par l'OIT peut engendrer des synergies venant en soutien aux objectifs communs en matière d'inclusion sociale et d'équité en Europe et dans le monde.

A cet égard, il est possible que les ministres et les partenaires sociaux souhaitent rappeler les conclusions de la récente Réunion régionale de Budapest organisée par l'OIT qui reconnaît notamment que "les mandants de l'OIT dans la région partagent une vision commune de l'Europe et de l'Asie centrale sur de nombreux points, notamment la croissance et la compétitivité, la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois et d'en améliorer la qualité, la cohésion sociale, l'égalité et l'équité et le respect des principes et droits fondamentaux au travail. La coopération de l'OIT avec les Etats membres de l'Union européenne, de la CEI et du Pacte de stabilité ainsi qu'avec la Commission européenne devrait permettre de renforcer des politiques économiques et sociales offrant de nouvelles associations de possibilités et de protection, de responsabilité individuelle et

de responsabilité collective dans des moments de transitions clés de la vie professionnelle et du cycle de la vie.”¹

La réunion de Budapest a également souligné l’importance de “relations de travail très positives entre l’OIT et les institutions de l’Union européenne [qui] peuvent soutenir la cohérence des mesures économiques et sociales du système multilatéral, et aider à définir une coopération pour le développement axée sur la promotion, dans la région et dans le monde, du travail décent.”²

Le rôle croissant joué par les pays européens et la Commission européenne dans l’élaboration des politiques de développement et l’intérêt de la région à mettre davantage l’accent sur l’emploi ainsi que sur la dimension sociale et celle liée au marché du travail, dans les stratégies durables de réduction de la pauvreté, offrent également aux gouvernements l’occasion d’influencer les politiques mondiales. La voix exprimée par l’Europe dans le cadre par exemple du suivi et du renforcement des décisions de la Conférence de Monterrey, du Sommet pour le Millénaire et du Sommet social de Copenhague pourrait fortement redynamiser les efforts entrepris en vue de réduire de moitié la pauvreté d’ici 2015. A cet égard, le rôle joué par la création d’emplois décents et productifs est insuffisamment pris en compte dans le cadre multilatéral. L’examen de la Déclaration du Millénaire lors du Sommet des Nations Unies de septembre prochain offre l’occasion aux pays de l’Union européenne, à la Commission et à l’OIT d’expliquer les raisons pour lesquelles les politiques doivent faire de la promotion du travail décent le fondement même de l’accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les indications provenant des réunions telles que le Sommet de l’Union africaine à Ouagadougou en septembre dernier sur l’emploi et l’atténuation de la pauvreté laissent penser que de nombreux pays à travers le monde partagent l’idée que les politiques actuelles ne tiennent pas suffisamment compte de l’instauration d’un environnement propice permettant aux hommes et aux femmes de s’extraire de la pauvreté.

De nombreux participants à la conférence d’Annecy ont souligné l’importance d’une approche internationale des politiques de l’emploi. Les importants changements structurels intervenus au niveau des échanges commerciaux et des investissements ainsi que l’évolution rapide des technologies malmènent considérablement l’emploi à l’échelon international. De nombreuses grandes entreprises mondiales influentes élaborent des stratégies d’approvisionnement à l’échelle mondiale afin d’accroître leur flexibilité et de s’adapter à l’évolution des marchés de la consommation de plus en plus mondialisés. Bien que, dans une optique mondiale, cette initiative s’inscrive dans un processus d’amélioration du niveau de vie, l’impact des mutations est souvent très inégal.

Sur un plan national, les licenciements dans un secteur ou une région ne se traduisent pas forcément par des recrutements dans d’autres entreprises. D’un pays à l’autre, la tendance des dernières années montre que la majorité des pays les moins avancés n’attirent qu’une faible part de l’investissement étranger direct, mis à part celui consenti dans le secteur de l’extraction minérale. La création d’emplois dans le secteur manufacturier se concentre dans un nombre relativement limité de pays et même en Chine, où certains secteurs d’exportation ont connu une forte croissance, les licenciements dans les anciennes entreprises publiques, notamment dans les provinces du Nord-Est et les provinces de l’intérieur, sont toujours plus nombreux que les nouvelles opportunités d’emploi créées dans les régions côtières du Sud-Est.

A bien des égards, les expériences observées lors des diverses phases d’intégration au sein du marché européen se renouvellent à l’échelon mondial. L’élargissement des marchés des produits par la levée des contraintes commerciales entraîne souvent une restructuration

¹ Paragraphe 5 de GB292/5

² Paragraphe 11 *ibid*

importante dans le domaine de l'emploi qui affecte positivement certains travailleurs tout en posant des difficultés importantes à d'autres. En Europe, la réponse politique, tant au niveau national qu'europpéen, consiste à développer, généralement par le biais du dialogue social, des politiques actives en matière d'emploi parallèlement à des mécanismes "passifs" de garantie de revenu visant à aider les travailleurs des deux sexes et leurs communautés à s'adapter aux changements. La Stratégie de Lisbonne, récemment revue, met l'accent sur l'amélioration et le regroupement des approches politiques des membres de l'Union européenne face aux défis communs en matière de croissance de l'emploi et de la compétitivité. L'expérience accumulée par l'Europe dans le développement de cette approche revêt une importance considérable pour l'OIT, celle-ci s'efforçant d'utiliser l'Agenda global pour l'emploi comme cadre pour la fourniture de ses conseils en matière de politique et d'élaboration des politiques.

Face à l'accélération de la mondialisation, de nombreux dirigeants issus de la sphère politique, du monde des affaires, des syndicats et de la société civile reconnaissent l'intérêt des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Mettant l'accent sur l'importance d'opportunités accrues en matière de travail décent comme composante majeure dans la définition d'une mondialisation équitable, le rapport a trouvé un écho particulièrement important en Europe. Plusieurs institutions européennes, notamment le Conseil et la Commission, l'ont favorablement accueilli. Au sein des Nations Unies et du système multilatéral, les pays européens et l'Union elle-même ont cherché à s'assurer que les efforts visant à accroître et renforcer la pertinence de la coopération internationale en matière de politiques économiques et sociales tiennent pleinement compte de ce rapport.

L'OIT collabore étroitement avec le commissaire Spidla ainsi qu'avec les commissaires Michel et Mandelson en charge respectivement de la coopération en matière de développement et du commerce. Un ambitieux programme de coopération technique est en cours de développement avec la Commission. Dix-huit membres de l'Union européenne, ainsi que la Commission européenne elle-même, contribuent aux fonds de coopération technique à hauteur de 40 pour cent du soutien extrabudgétaire annuel alloué aux activités de l'OIT. Etant donné les liens étroits unissant les objectifs stratégiques de l'Union européenne dans le domaine social et du travail et ceux de l'OIT, tels que mentionnés dans les propositions de programme et de budget pour 2006-07, les pays de l'Union européenne et la Commission sont, ensemble, en bonne position pour permettre à l'OIT de renforcer sa capacité à répondre aux demandes croissantes de ses mandants en matière de conseils, d'informations et d'assistance.

Au rang des autres opportunités d'expansion de la collaboration entre les membres de l'Union européenne et l'OIT figurent:

- Le soutien au processus d'adhésion des pays entamant une réforme de leurs politiques sociales et du travail afin de les préparer à adhérer à l'Union européenne.
- La focalisation des programmes par pays pour un travail décent mis en œuvre par l'OIT dans les pays partenaires clés de l'Union européenne, sur les politiques encourageant une intégration plus forte, par exemple dans la région méditerranéenne, en Europe du Sud-Est et orientale, et en Asie centrale.
- L'appui de l'OIT aux processus de dialogue interrégional entre l'Europe et d'autres parties du monde telles que l'Asie, l'Amérique latine ainsi que l'Afrique, les pays des Caraïbes et du Pacifique. Un tel appui serait d'autant plus pertinent lorsque le dialogue inclut des domaines d'expertise spécifique à l'OIT.

Les ministres européens de l'Emploi et des Affaires sociales jouent un rôle prépondérant dans la définition du rôle futur de l'OIT à la fois directement et par le biais du travail qu'ils

accomplissent au sein de l'Union européenne. Cette réunion informelle offre l'occasion d'examiner la portée de la collaboration future entre l'OIT et l'Europe et d'identifier les moyens permettant de réaliser plus efficacement les objectifs communs. Le rapport de la réunion d'Annecy illustre de manière exemplaire l'enrichissement respectif résultant de l'échange d'idées et d'informations intéressant d'une part l'intégration économique et sociale en Europe et d'autre part la définition d'une mondialisation équitable. Les ministres pourraient souhaiter s'en inspirer et faire également des commentaires sur les problèmes soulevés dans le cadre de cette note d'information.

24 mai 2005